



Extension en limite de propriété

Par **Agullana lise**, le **04/11/2018 à 22:05**

Je souhaite acheter une maison à laquelle je voudrais ajouter une extension pour réaliser un couloir et 2 chambres supplémentaires. Le tout faisant moins de 40 mètres carrés et la maison étant située en zone urbaine, j' ai en principe besoin seulement d une autorisation préalable de travaux.

Par contre, par rapport au coût des travaux et à la configuration du terrain, le mieux pour moi serait de construire, pour un côté , dans le prolongement de la maison actuelle. Le hic c est que cela se situe en limite de propriété. La maison du voisin est plus loin sur son terrain, il y a même un ruisseau pour l' écoulement de l' eau du moulin entre la maison et le terrain du voisin.

Or le plu mentionne qu il faut 4 mètre entre la limite et la construction à moins de s adosser à une construction existante. Cette exception, serait elle valable dans mon cas?

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention.

Par **Josh Randall**, le **05/11/2018 à 16:41**

Bonjour

[citation]le plu mentionne qu il faut 4 mètre entre la limite et la construction à moins de s adosser à une construction existante.[/citation]

C'est exactement ce que dit le PLU ou dit-il que l'extension est possible dans le prolongement de la construction existante ?

Par **Agullana lise**, le **05/11/2018 à 21:25**

Bonjour,

Merci pour la réponse. Effectivement, il ne dit pas extension dans le prolongement de la construction existante mais en pratique cela revient quand même à adosser la nouvelle

construction, certe pas à celle du voisin, mais à l' ancienne, d où mon interrogation.

Cdlt